Hommes & migrations
Revue française de référence sur les dynamiques migratoires

1295 | 2012
Algérie - France : une communauté de destin

L'articulation des mémoires franco-algériennes

Abdelhafid Hammouche

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/hommesmigrations/1072
DOI : 10.4000/hommesmigrations.1072
ISSN : 2262-3353

Éditeur
Musée national de l'histoire de l'immigration

Édition imprimée
Date de publication : 1 janvier 2012
Pagination : 90-101
ISSN : 1142-852X

Référence électronique
Abdelhafid Hammouche, « L'articulation des mémoires franco-algériennes », *Hommes & migrations* [En ligne], 1295 | 2012, mis en ligne le 01 janvier 2014, consulté le 01 mai 2019. URL : http://journals.openedition.org/hommesmigrations/1072 ; DOI : 10.4000/hommesmigrations.1072

Tous droits réservés

L'articulation des mémoires franco-algériennes

Par Abdelhafid Hammouche,
sociologue, professeur des universités, directeur du Clersé-CNRS-USTL (UMR 8019), directeur du master "Sociologie et anthropologie des enjeux urbains" de l'Institut de sociologie et d'anthropologie de Lille-1

Nanterre, 2011 © Leïla Bousnina

L'engagement associatif des migrants algériens et de leurs enfants, depuis plusieurs décennies, est confronté à la difficile tâche d'affirmer leur place au sein de la société française tout en relevant les épisodes sombres de l'histoire entre la France et l'Algérie. Leur prise de parole n'est pas seulement faite de dénonciations, de la torture par exemple. Elle témoigne aussi d'un ancrage citoyen en France. Derrière la demande de reconnaissance se profile l'aspiration à l'apaisement possible de ces mémoires tendues entre deux pays.

Comment caractériser la dynamique de la relation franco-algérienne en cette année de cinquantenaire de l'indépendance de l'Algérie tout en tenant compte de la place particulière qu'occupe l'immigré algérien – cette figure du proche et de l'étranger à la fois ? Certes, cinquante ans à l'échelle de l'Histoire constituent une très courte période, mais c'est beaucoup par rapport à cette relation lourdement marquée par le passé colonial et par les migrations. À l'échelle des hommes et des femmes, la mémoire de cette période est celle de mouvements depuis des régions rurales éprouvées par la déstructuration d'une économie précapitaliste. Parmi ceux qui ont rejoint la France pour un séjour plus ou moins long, certains ont tenté l'aventure inverse, celle du "retour". Il y a aussi tous ceux qui ont été socialisés dans ces villages parfois évacués au titre de la pacification et qui sont aujourd'hui des pères, des mères ou des grands-parents dans la société française. Beaucoup d'entre eux ont connu, plus ou moins, un système fondé sur le lignage, la famille étendue, sur le principe de l'indivision qui profitait à l'aîné, loin du système basé sur la mesure de soi qu'ils s'approprient dans notre société pour leurs enfants. Pour ces primo-migrants arrivant en France dans les années cinquante et soixante, durant la guerre ou peu après l'indépendance, la mémoire est faite de voyages incertains au pays, d'adaptations plus ou moins douloureuses vécues par les plus âgés et impliquant diversement les plus jeunes qui, de maintes manières, se reconnaissent dans cette relation entre les deux rives chargée d'héritages symboliques et de rapports de force familiaux et publics difficiles à nommer. Mais faut-il parler d'une mémoire lorsque les parcours comme les héritages sont si divers : entre ceux dont les socialisations portent l'empreinte de l'ambivalente relation franco-algérienne ; ceux qui s'expriment sous forme de combats politiques et sociaux contre le racisme ; ceux qui évoquent à demi-mots, faute de trouver les modalités et les moments d'expression, les sentiments troubles comme le rejet du "bled" dont les modes de vie pèsent sur certains lors des vacances ?

Parler de la relation franco-algérienne : une question de mémoires

Les traces et les demandes mémorielles sont nombreuses : il y a les propos de certains jeunes qui revendiquent à leur manière des traits et des héritages passés, il y a aussi les films, les livres et les musiques pénétrés de cette empreinte interculturelle. La question de la définition de la mémoire se pose avec d'autant plus d'acuité que se multiplient les références dans les débats. Que l'on songe à la mobilisation du passé comme celui des quartiers dans l'action publique, ou à ces demandes adressées aux parents primo-migrants pour qu'ils racontent l'histoire familiale alors qu'ils ont été

éduqués autant par des implicites que par des silences sur ce point. Comment en pareille situation ces hommes et ces femmes reçoivent-ils cette incitation paradoxale à expliciter ce qu'ils ont appris à taire ou à ignorer ? Ces aspects montrent, s'il en était besoin, que la mémoire est une construction sociale qui se forge dans des rapports enchevêtrés entre histoire personnelle, familiale et conjonctures sociales ne concernant pas seulement les immigrés, les rapatriés et les harkis. Car, outre que directement ou indirectement il est difficile de trouver encore aujourd'hui beaucoup de familles en France non concernées, le principe même d'une mémoire sociale est de se voir reconnue sinon par tous, du moins par le plus grand nombre. Pour autant, tout le monde n'éprouve pas la même sensibilité face aux évolutions de cette relation et on peut se demander s'il est possible de cerner une mémoire de l'immigration et singulièrement franco-algérienne.

De 1962 à 2012, le migrant algérien est d'abord celui qui incarne la distance et la rupture avant que ses enfants ne prennent une place qui participe de la diversification des conceptions de la relation aux deux pays.

On se propose de répondre ici en tentant de saisir le processus qui fonde cette dynamique, limitée à son versant français, par deux volets. Le premier porte sur l'engagement associatif et permet de prendre en considération les situations migratoires. La vie associative sert d'indicateur de la redéfinition des liens ainsi que de l'attachement et des perspectives que se donnent les hommes et les femmes vivant de telles conjonctures. Le deuxième volet concerne plus directement l'histoire et la politique avec l'analyse d'un épisode médiatique récent portant sur la torture durant la guerre d'Algérie. La prise en compte de cette évolution de contexte en arrière-fond, de ce retour médiatique, laisse penser que la dynamique qui se dessine de la sorte exprime la revendication d'un lien articulé : appartenir différemment et doublement sans se laisser piéger dans un conflit de loyauté symbolique entre la France et l'Algérie, et rechercher la reconnaissance d'une nouvelle forme de lien aux deux sociétés. En effet, de 1962 à 2012, le migrant algérien est d'abord celui qui incarne la distance et la rupture avant que ses enfants ne prennent une place qui participe de la diversification des conceptions de la relation aux deux pays. Aujourd'hui, ils affichent une citoyenneté française, certes souvent en subissant des discriminations, mais qui ne signifie pas toujours un détachement de la société algérienne contemporaine. Autant le premier est réduit dans les représentations les plus répandues à une altérité radicale et repoussante, autant les seconds montrent une complexification de la notion d'appartenance nationale et de l'ancrage culturel qui lui est attaché.

L'engagement associatif comme indicateur de la participation à l'espace public

La présence des associations liées à l'immigration est révélatrice de la structuration de la relation que les migrants entretiennent avec les deux pays depuis les années soixante jusqu'à nos jours ; leur émergence comme leur signification varient selon le contexte et la vocation qu'elles se donnent. Ainsi, plusieurs formes d'associations se succèdent, d'abord composées de primo-arrivants, puis de jeunes issus de l'immigration. Les premières se sont constituées dans la perspective d'un retour, et donc d'une présence passagère en France, alors que les secondes œuvrent pour structurer autrement la sédentarisation. La relation à l'espace public est caractérisée par une sorte d'attitude de réserve pour les premières et par une position plus en vue pour les secondes. La perspective du retour au pays et du maintien de l'ordre patriarcal conditionne la première phase du processus analysé ici[1]. La seconde marque d'abord une transition puis une rupture avec l'affirmation, d'une part, des enfants d'immigrés et, d'autre part, de la participation plus visible des femmes à la vie de la cité. On peut schématiser cette dynamique de changement par quatre exemples. La relation entre les différentes formes d'engagement associatif qui en ressortent indique autant une évolution de contexte qu'elle relie en quelque sorte les générations et façonne en filigrane une histoire de la "co-présence".

Le premier exemple est celui de l'Amicale des Algériens en Europe (AAE), présente dans la plupart des villes françaises accueillant de nombreux immigrés algériens. Dans les années soixante, la relation de courroie de transmission assurée par l'association entre un pouvoir auréolé d'une indépendance fraîchement acquise et des migrants privés des solidarités communautaires est valorisante pour les militants de l'AAE. Elle agit en interface, d'abord avec l'administration consulaire, et éventuellement pour aider dans les démarches auprès des autorités françaises. L'AAE occupe institutionnellement une position qui se veut centrale, parallèle à l'organisation politique avec le parti unique. Elle est, à l'instar du FLN et de toutes les organisations de masse, en position de monopole. L'unité est une exigence politique, d'autant qu'est rappelée, implicitement ou, plus rarement, explicitement, la fonction de représentation des migrants. Ceux-ci ne s'investissent guère dans la vie associative, sauf ceux qui en sont les militants (en fait des permanents) attitrés. Ils font parfois l'objet d'une relation ambivalente, voire d'une suspicion lorsqu'ils sont vécus ou agissent comme des gardiens de l'orthodoxie consulaire et politique. C'est un engagement discret dans l'espace public qu'impose une présence pensée comme temporaire, au service d'une communauté à préserver (de la proximité ou de la confusion avec "l'autre"), et qui caractérise le militant de ce premier cas de figure. Jusqu'à la fin des années soixante-

dix, l'AAE n'a guère de concurrence. Mais, par la suite, notamment après la loi de 1981, le nombre d'associations connaît une forte croissance[2].

Participer à la cité par un double attachement

S'il n'est guère possible d'esquisser une typologie les prenant toutes en compte, nous pouvons néanmoins dégager de grandes tendances dans le domaine culturel ou social en retenant dans la même période des années quatre-vingt deux exemples d'associations qui se fondent dans une autre perspective : le NomadeS et AQK. Cela exclut il est vrai un grand nombre d'entre elles, notamment celles qui ont une vocation politique et identitaire, comme l'ACB (Association culturelle berbère) ou des mouvements tels que les Indigènes de la République.

Le NomadeS à Lyon constitue une deuxième forme d'engagement associatif émergeant à la fin des années qutare-vingt. Ses animateurs affirment "*chercher à dépassionner les confrontations interculturelles, en suscitant des actions et débats qui contribuent à faire le choix de l'intelligence et de relations constructives*", affichant un concept de croisement des "genres" et des origines. Enfant d'immigrés ayant fréquenté quelques années l'AAE, le fondateur de l'association fut durant plusieurs années également président de SOS-Racisme au niveau régional. La question de l'identité s'est déplacée : elle ne s'adresse pas seulement à l'enfant d'immigrés mais à l'autre à qui il est demandé de reconsidérer l'espace des origines. L'affirmation de l'identité culturelle entre Français "de souche" et enfants d'immigrés passe par cette redélimitation symbolique : les premiers comme les seconds sont pensés comme participant au même titre à la communauté nationale. Le registre culturel (concerts de musique, expositions de peinture, débats…) sur lequel se fonde l'action se présente comme un espace où s'exprime cette redélimitation.

L'autre exemple, celui de l'AQK (association du quartier Kamarov), constitue une troisième forme d'engagement qui apparaît à la même période. Cette association intervient à Vénissieux dans le domaine du social, essentiellement pour le soutien scolaire, mais également dans l'animation et les loisirs. L'ancrage de ceux qui l'animent est territorial : sans référence au passé, mais aussi sans véritables perspectives. Les militants connaissent une exposition majeure, car ils se différencient de ceux qui investissent le même territoire (les autres jeunes), ils se heurtent à d'autres intérêts, à d'autres logiques. Ils apparaissent sans filiation – la référence aux cultures d'origine est tout à fait secondaire – et s'autorisent de l'immédiat (l'histoire récente du quartier). Elle se situe à l'autre extrême, par opposition à l'usager de l'AAE. Pour certains, il faut prendre le risque de se distinguer, c'est-à-dire de se mettre en avant et de se heurter, parfois violemment, à ceux qui restent en marge.

L'engagement se forge d'abord face aux semblables : pour affirmer et confirmer la différence de positionnement (entre les jeunes animateurs de l'association et les autres jeunes supposés en difficulté, voire délinquants). Le lien ne réfère plus à la mémoire culturelle et à la patrie lointaine des parents mais se fonde au titre de la proximité, avec les collatéraux et une distinction en termes de classe d'âge entre grands et petits frères.

Une prise de parole pour affirmer sa place

Le quatrième exemple, dans les années quatre-vingt-dix, concerne une association de femmes et illustre encore plus fortement le changement de perspective. L'association Les amis de la maternité (ADLM), constituée en 1992 dans une ville de la région lyonnaise, est animée par des femmes de différents quartiers qui proposent des activités de détente aux patientes de la maternité de cette ville. Sa création s'inscrit dans une démarche de protestation déclenchée dès la fermeture de la maternité en 1988. D'une certaine manière, l'objectif affiché au départ (la réouverture) est une cause qui non seulement fait l'objet d'une redéfinition au fil du temps, mais se révèle surtout une opportunité pour prendre de l'assurance, acquérir des compétences sociales et se construire une "place" en tant qu'individu un tant soit peu détaché des appartenances primaires. La pérennité de l'association, au-delà de l'ouverture d'une nouvelle maternité, est devenue un enjeu qui ne se limitait pas à la seule redéfinition de l'orientation de l'association. Bien mieux, la dimension institutionnelle – fortement investie, avec les assemblées générales et les conseils d'administration – révèle une évolution sensible de l'engagement public. On voit en effet, après les tensions et les conflits liés à la redéfinition, les époux devenir membres du CA, alors que les femmes, depuis le début de l'association pour certaines d'entre elles, s'affichent prudemment pour ménager la position de leur époux, évoquant une sorte de pédagogie qu'elles mettent en œuvre pour accompagner et faciliter leur repositionnement. On voit de la sorte un engagement public qui, loin de se déconnecter de l'espace domestique, se construit pour le préserver, contribuant de la sorte à une "privatisation" de l'espace public qui est ainsi devenu accessible – non pas d'emblée, comme le laisse croire le principe républicain –, mais selon un processus d'individuation.

Une lecture diachronique de l'histoire de l'émergence de ces quatre associations et des formes d'engagement qui leur sont rattachées laisse entrevoir une redéfinition des liens avec la communauté d'origine puis avec la communauté d'accueil. La culture, sous diverses formes, est présente dès les années soixante. Elle devient cependant plus visible et prend plus d'importance à partir des années quatre-vingt

lorsque l'interculturalité s'impose comme thème. Ainsi, pour certaines associations, le travail sur les imaginaires (par des documentaires, des pièces de théâtre…) conjugué à la valorisation des mémoires revisitées (des parcours organisés dans d'anciens quartiers ouvriers considérés comme patrimoine industriel) génère des débats et des remises en question pour dépasser les classements dévalorisants hérités de l'ère coloniale, encore présents dans de nombreuses structures : *"Quand on peut en parler publiquement [de ses origines], le clamer en surface, quand l'Histoire l'immortalise, c'est qu'on est intégré. Les Polonais sont aujourd'hui fiers d'être venus de façon misérable. On devient fier de son passé et l'on n'a plus de misère humiliante à cacher ; cela devient poétique"* (Compagnie des mers du Nord à Grande-Synthe, Nord-Pas-de-Calais). C'est également le cas, par exemple, avec la réalisation d'un film, *Mémoires d'immigrations stéphanoises*, par un groupe de jeunes réalisateurs soutenus par des adultes et artistes référents (les Amis du bon cinéma Le France à Saint-Étienne en Rhône-Alpes). On peut penser que ce genre de manifestations exprime une demande de reconsidération de l'ailleurs, car ces débats mettent en discussion la définition de la mémoire collective mais aussi les distances et les proximités culturelles. À certains égards, la question devient : que partageons-nous comme références et comment définir collectivement l'ailleurs[3] ?

Le débat sur la torture comme tentative d'articuler les liens avec l'Algérie et la France

Outre le registre culturel, la scène politique et médiatique n'échappe pas à cette dynamique. Certes, l'histoire, et notamment celle qui se réfère aux relations franco-algériennes, n'a cessé au titre des "mémoires" d'être convoquée. Mais l'épisode récent que nous avons étudié (2000-2005) présente des caractéristiques révélatrices d'un processus de régénération de l'espace public[4]. Le débat donne à voir la recherche, par ceux qui témoignent, d'une condamnation de la torture et de la colonisation dont elle découle, mais aussi la réaffirmation du lien avec la France à condition d'apurer l'ancienne relation[5]. On peut considérer cet épisode médiatique comme l'expression d'une troisième phase, qui fait suite aux deux autres qui ont succédé à la fin de la guerre d'Algérie et telles qu'elles apparaissent dans la chronologie proposée par Raphaëlle Branche[6]. La première, dans l'immédiat après-guerre, est consacrée à poursuivre le conflit et chacun s'affirme dans le retrait et le "chez soi" ; la deuxième est celle des tentatives d'apaisement pour "accepter et construire le passé[7]". La troisième phase – celle de la régénération – prolonge la deuxième dans la mesure où la recherche d'apaisement prévaut encore. Mais elle s'en distingue par l'insistance dont font l'objet certains sujets comme la torture, considérée comme

relativement tabou ou faisant partie des épisodes les plus enfouis de la colonisation. Ce n'est ni la qualité des témoignages ni l'originalité des informations qui caractérisent ces années 2000-2005. La pratique de la torture durant la guerre était connue et avait déjà fait l'objet de témoignages et de débats. La mise en cause de hauts gradés, et donc le niveau de responsabilité de ceux qui l'ont pratiquée ou cautionnée par leur autorité mais aussi celui de l'institutionnalisation d'une telle pratique, en assurent le retentissement particulier. Celui-ci, pendant ces cinq années, varie. Il prend de l'ampleur en 2000-2001 avec le premier article et les réactions qu'il suscite, puis, en 2002, pendant la période des élections présidentielles, avec la mise en cause de Jean-Marie Le Pen en tant qu'ancien officier ayant pratiqué la torture. Mais ce sont surtout les prises de position divergentes des généraux qui suivent le témoignage de Louisette Ighilahriz et d'autres victimes qui constituent la spécificité d'un tel épisode. En 2000-2001, la divergence se révèle, par ailleurs, clairement entre ces hauts gradés. Les positions adoptées diffèrent nettement : il y a, pour le dire schématiquement, la reconnaissance assurée de Paul Aussaresses ("ni remords ni regrets[8]"), les regrets de Jacques Massu, le déni de Marcel Bigeard et l'offensive de Maurice Schmidt[9]. Chacun de ces généraux a occupé des fonctions importantes, soit durant la guerre d'Algérie, soit après, comme le général Maurice Schmidt devenu chef d'état-major. Ces quatre généraux, par les positions adoptées, révèlent une fracture au sein de la même génération dans l'idée qu'ils se font des rapports franco-algériens. Certains, comme le général Maurice Schmidt, perpétuent les rapports d'opposition, quand d'autres, comme Jacques Massu, préconisent leur dépassement. Les généraux incarnent, aux yeux des témoins et des journalistes, "l'institution". Mieux encore, plusieurs témoins de l'époque, comme Louisette Ighilahriz, évoquent ces personnages, et notamment Jacques Massu, comme l'incarnation de la France. L'institution n'est plus, pour suivre la position adoptée par Louisette Ighilahriz, cette armée "intouchable", elle a perdu sa toute puissance. Elle devient, par son témoignage même, le facteur d'une tension dans l'espace public.

Pour la reconnaissance de l'histoire, contre les amalgames

On peut penser que le vieillissement des témoins de l'époque est un facteur important mais non suffisant pour expliquer cette résurgence. Cette dimension a été mise en relief pour évoquer d'autres épisodes historiques, comme ceux relatifs à Vichy. Faut-il penser que "le temps doit faire son œuvre" ? Ce serait probablement accorder au facteur temps un poids excessif. Car l'écoulement des années n'induit pas nécessairement des changements dans les rapports sociaux à même de permettre de libérer la parole. On peut penser que c'est bien plus l'évolution des rapports franco-algériens,

la permanence de la question de l'immigration par la banlieue et la place particulière qu'y occupent les migrants algériens et leurs enfants, qui conditionnent ces "retours". Est-ce une prise d'assurance qui engendre un propos articulant condamnation et refus de l'amalgame ? On peut en tout cas repérer dans plusieurs témoignages le souci de calibrer en soulignant, d'une part, ce qui relève de l'horreur et, d'autre part, en rappelant un épisode où se manifestent des attitudes humanistes ou des valeurs qui s'y réfèrent (avec le docteur Richaud qui a soigné Louisette Ighilahriz, par exemple). Les propos de ceux qui ont subi la torture ou les dérives criminelles de la guerre d'Algérie attestent une constance entre la volonté d'accuser et celle de manifester une considération respectueuse envers la France. En effet, l'égale insistance de ces témoins pour limiter leur rejet à des personnes et à leur pratique, tout en valorisant d'autres aspects de la France ou d'autres personnages, indique la recherche d'une mesure entre la condamnation attendue et le maintien du lien avec la France. La posture adoptée par les anciennes victimes tend à se définir par une forme d'articulation entre le passé convoqué, l'attente de justice contemporaine et une perspective d'un lien apuré avec la France. Cette posture et cette attente constituent d'autres caractéristiques de cette régénération. Elles se retrouvent dans le propos de celle par qui la torture revient sur le devant de la scène médiatique, lorsqu'elle précise qu'elle veut obtenir "*la justice par la vérité*". "*Je ne demandais rien d'autre… Plus que jamais aujourd'hui, je vois la France non pas à travers Massu et Bigeard, comme on nous a souvent, nous les Algériens, exhortés à le faire, mais à travers Richaud, le médecin plus que le militaire, un homme qui avait un profond respect du serment d'Hippocrate*[10]", ajoute Louisette Ighilahriz. Mohamed Garne dit d'une autre manière le lien lorsqu'il résume sa situation : "*Je suis français par le crime. Ma mère a été violée par des soldats français pendant la guerre d'Algérie. Je suis le fruit de ce viol*[11]." Il réclame la reconnaissance du préjudice subi et une pension en tant que victime de guerre souffrant de troubles psychiques[12]. D'autres propos peuvent être rapprochés de ceux-là. Il y a, par exemple, ces positions qui ne se réduisent ni au rejet de la relation avec la France ni à une adhésion simple. Ainsi Ahmed Bachali, ancien militant du FLN arrêté et torturé, souligne que son père, également torturé, avait obtenu en 1936 la nationalité française et avait imposé à ses enfants de la conserver après l'indépendance de l'Algérie. Le fils rapporte les propos du père pour justifier sa position : "*Tu ne comprends pas, mais la France, c'est le pays de la modernité, de la liberté. Ne mets pas dans le même sac le peuple français et ceux qui ont*

L'enjeu se caractérise par cette volonté d'articulation pour promouvoir une mémoire permettant de solder les comptes avec le passé colonial et une continuité du lien avec la "métropole".

sali son honneur. Un jour, tu comprendras[13]." Le fils, aujourd'hui, préside l'association France-Algérie de Loire-Atlantique[14]. Comment comprendre ce lien avec la France, ce souci paradoxal d'accuser tout en maintenant une image positive dans les propos rapportés ? Est-ce un "reste" de la colonisation, une forme d'acculturation interdisant une totale séparation avec l'ancienne métropole ?

Une revendication de dignité face aux blessures du passé

Cette articulation entre condamnation morale et reconnaissance humaniste (au sens de la gratitude exprimée par Louisette Ighilahriz) n'est sans doute pas inédite. Mais elle acquiert une nouvelle visibilité publique. On peut la mettre en relation avec d'autres expressions publiques qui elles aussi se forgent sur la base de cette articulation. C'est le cas avec Boualem Sansal, écrivain algérien, qui revendiquait en août 2001 sur France Culture "*ses bribes de langues maternelles, l'arabe, le français…*" durant la colonisation. Le propos de Sansal laisse entendre une fécondation de l'imaginaire pas seulement orientée vers la revendication politique de l'émancipation et de l'affranchissement vis-à-vis de la France. Les témoignages recueillis par Daniel Pelligra pour son film consacré aux rapports enchevêtrés entre les deux pays s'inscrivent également dans cette logique pour dire l'aspiration d'un monde commun, avec l'établissement ou le rétablissement du lien, mais aussi le difficile, voire l'impossible détachement par rapport aux représentations condamnées[15].

L'enjeu se caractérise par cette volonté d'articulation pour promouvoir une mémoire permettant de solder les comptes avec le passé colonial et une continuité du lien avec la "métropole". Loin, donc, de constituer une simple rupture avec le passé, le débat inscrit dans l'actualité des rapports qui se sont instaurés dans le cadre colonial. Ce "retour" peut s'interpréter comme une poursuite au double sens : celui d'une suite dans le temps – il s'agit de combattre l'oubli – et celui d'une demande de réparation dans l'enceinte judiciaire pour rétablir un statut digne et établir une nouvelle relation avec la société française. Cette nouvelle configuration, avec de nouveaux rapports qui n'ignorent pas les anciens, passe par une cristallisation sur l'armée mise en accusation et l'État, dont les victimes ou d'autres acteurs impliqués dans le combat anti-colonialiste attendent la vérité voire la repentance avant une ouverture sur l'ensemble de la société française. Elle permet peut-être un processus de liaison par le dépassement, certes en rendant visibles de nouveau "*les oppositions les plus brutales liées à l'existence du système colonial*", mais aussi en soulignant "*une complicité d'autant plus forte et plus profonde peut-être qu'elle reste communément inavouée et pour certains inavouable*[16]."

Conclusion

L'engagement associatif se transforme au fil de la période retenue ici et accompagne la sédentarisation des migrants et les dynamiques urbaines françaises. D'une certaine manière, le mode d'habitat dans les ZUP renouvelle, dès la fin des années soixante-dix, la question de la présence de ceux qui sont étrangers et de ceux qui ne le sont plus, sans être pour autant invisibles, en l'occurrence leurs enfants. Mais on peut aussi, s'agissant plus spécifiquement de l'émigration-immigration algérienne, faire le lien non seulement avec l'urbanisation des années cinquante à soixante-dix, mais surtout avec la colonisation-décolonisation et le processus d'instauration et de confirmation des États-nations.

L'État, dans sa définition, se donne à voir comme en reconfiguration en France alors qu'il est présenté comme un horizon définitif en Algérie. Il est considéré en mutation, par exemple par Jacques Donzelot et Philippe Estèbe pour lesquels il tient une fonction d'animateur par la politique de la ville[17]. Le statut des migrants algériens et de leurs enfants, à la différence des autres migrations comme, par exemple, celles des Italiens ou des Polonais, se trouve pris dans une conjoncture post-industrielle avec des enjeux relatifs à la perception des droits (chômage, santé…) et des tensions lourdes de retombées quant à la conception même des espaces nationaux et des frontières entre "intérieur" et "extérieur". Ainsi, loin d'atténuer la relation entre les deux pays que les primo-migrants incarnaient, la place qu'occupent les enfants d'immigrés aujourd'hui la nourrit : elle est une suite sans être une continuité. Cette "place", en effet, ne saurait se réduire ni à un prolongement (socialement et culturellement) de celle occupée par les parents ni à une totale rupture avec eux. Les positions occupées, les postures relatives au pays d'accueil ou de naissance pour les primo-migants ou les enfants d'immigrés se diversifient. Les "héritages culturels" et donc les appropriations se complexifient, nourrissant et renouvelant les débats ayant trait à la question migratoire. Cette "place" s'offre comme un indicateur de la recomposition culturelle à laquelle ces enfants participent. Mais ce n'est pas sur cette seule question urbaine que l'État-nation et le lien qui lui est inhérent se trouvent remis en cause. Le processus de redéfinition est aussi nourri, comme on l'a vu, non pas seulement par les enfants d'immigrés mais par des victimes de la période coloniale. Parallèlement à ces changements, le champ de la recherche s'est renouvelé. On a vu ces dernières années se multiplier les études dites "postcoloniales" en référence le plus souvent aux analyses dans le prolongement de celles d'Edward Saïd et de la remise en question du socle épistémologique qu'il dénonce dans l'*Orientalisme*, ainsi que des travaux de Frantz Fanon, Albert Memmi et Aimé Césaire. On sait que ces études se sont multipliées pour saisir notamment des œuvres littéraires, cinématographiques ou musicales dont l'essor atteste la plus grande place prise par

des acteurs culturels immigrés ou enfants d'immigrés. L'intérêt théorique de telles approches est de susciter des prolongements, voire la réorientation d'une partie des travaux sur les situations migratoires en contribuant encore plus à dénaturaliser l'idée d'État-nation et de culture de référence qui lui est de maintes manières associée, afin d'écarter le schéma dominant aujourd'hui qui accorde une place marginale aux mobilités de peuplement. Il ne s'agit pas d'ignorer que le "pays" national structure profondément les façons d'être, ni de déstabiliser les populations au point de susciter encore plus de crispations réactives nationalistes, mais de poser un regard plus serein sur l'autre. ■

Notes

1. Cette partie de l'article se fonde sur plusieurs enquêtes menées en Rhône-Alpes, notamment auprès d'une dizaine d'associations à vocation sociale et culturelle. Des entretiens semi-directifs ont été menés avec les animateurs de ces associations dans les régions stéphanoises et lyonnaises. Pour plus de développement, cf. Abdelhafid Hammouche, *Les Recompositions culturelles. Sociologie des dynamiques sociales en situation migratoire*, Strasbourg, PUS, 2007.
2. La loi n° 81-909 du 9 octobre 1981, modifiant la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association en ce qui concerne les associations dirigées en droit ou en fait par des étrangers, est parue au *Journal officiel* daté du 10 octobre 1981.
3. Comment parler de l'Algérie alors qu'une partie de la population française possède des liens de filiation avec ce pays d'émigration ?
4. C'est un article publié à la Une du *Monde* daté du 20 juin 2000 qui relance les débats sur la torture pendant la guerre d'Algérie. Nous avons analysé un échantillon d'articles du journal de 2000 à 2005. Les articles retenus concernent, en 2000, le témoignage de Louisette Ighilahriz par qui est relancé le débat, ainsi que les réactions qu'il suscite. Il y a ensuite en 2001 et 2002 la réaction de la fille du général Paul Aussaresses, puis l'histoire de cet homme (Mohamed Garne) né d'un viol et "l'affaire du poignard" impliquant Jean-Marie Le Pen. Les articles de 2005 concernent d'abord le général Maurice Schmitt, ancien chef d'état-major des armées. Les autres articles de cette année-là donnent une idée des prises de position d'intellectuels et illustrent la variété de sujets "connexes" (cf. *Le Monde* : 20.06.00, 22.06.00, 23.11.00, 18.05.01, 24.11.01, 04.05.02, 19.03.05, 22.03.05, 17.05.05, 10.09.05, 09.12.05, 14.12.05).
5. Cf. pour une chronologie plus complète le site Les droits de l'homme, www.aidh.org/faits_documents/algerie/index.html] et notamment l'article du 26.04.01.
6. Raphaëlle Branche, *La Guerre d'Algérie, une histoire apaisée ?*, Paris, Seuil, 2005.
7. *Ibid.*, p. 15.
8. Florence Beaugé, *Algérie, une guerre sans gloire. Histoire d'une enquête*, Paris, Calmann-Lévy, 2005, p. 115.
9. "Torture en Algérie : l'aveu des généraux", in *Le Monde* du 23 novembre 2000.
10. Florence Beaugé, *Algérie, une guerre sans gloire. Histoire d'une enquête*, *op. cit.*, p. 63.
11. *Ibid.*, p. 79.
12. Il obtient la nationalité française en 1996.
13. Florence Beaugé, "Ne mets pas dans le même sac le peuple français", in *Le Monde*, 19 mars 2005.
14. Florence Beaugé, *Algérie, une guerre sans gloire. Histoire d'une enquête*, *op. cit.*, p. 265. Des primo-migrants tiennent des propos similaires lorsqu'ils parlent des "vrais Français" qu'ils opposent aux "pieds-noirs".
15. Documentaire de Daniel Pelligra, *Après l'été. Ici, là-bas et retours : témoignage*, 2004,
16. Pierre Bourdieu, "L'unité de l'Algérie", in *Le Monde diplomatique*, n° 86, avril-mai 2006, pp. 74-76.
17. Voir Jacques Donzelot, Philippe Estèbe, *L'État animateur. Essai sur la politique de la ville*, Paris, Seuil, 1994.